



Extrait du registre des délibérations

2021-6-9

ARRONDISSEMENT DE NONTRON  
PREFECTURE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
024-000752-20211208-2021\_6\_9-DE  
Reçu le 15/12/2021  
Délibération de la  
Séance du 08 décembre 2021  
Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
La Coquille

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
05/11/2021

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Patrick, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations** : DESSOLAS Frédéric (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), COUTURIER Pierre-Yves (absent), KARP Michel (absent)

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

**PLIE du Haut – Périgord – convention de partenariat**

Le PLIE du Haut Périgord est un outil intercommunal qui permet d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficultés sur le territoire. Le dispositif est porté par l'association TRAJECTOIRES et par les 4 Communautés de communes du territoire.

Le protocole porte sur une durée de 6 ans du 01/01/2022 au 31/12/2027.

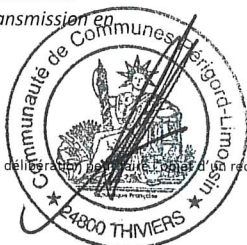
La convention de partenariat avec les Communautés de communes du secteur. La participation financière annuelle est de 0.70 € / habitant.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE le partenariat avec le PLIE du Haut-Périgord pour 6 ans à compter du 01/01/2022**
- **VALIDE la participation de la Communauté de communes à 0.70 € / habitant et par an.**
- **AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir (en annexe )**

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX

